



## **Règlement Championnat 2026**

## Contents

|  |    |
|--|----|
| 1. CONDITIONS GENERALES.....   | 4  |
| 1.1 APPLICATION.....   | 4  |
| 1.2 LANGUE OFFICIELLE .....  | 4  |
| 1.3 INTERPRETATION .....   | 4  |
| 2 CHAMPIONNATS ET POINTS.....  | 5  |
| 2.1 Classement Championnat .....   | 5  |
| 2.2 Classement Groupe.....   | 6  |
| 2.3 Regroupement .....   | 6  |
| 2.4 Frais de Participation .....   | 7  |
| 3. Bonification .....  | 7  |
| 4. PILOTES .....   | 7  |
| 5. PROGRAMME DES RALLYES .....   | 8  |
| 5.1 RESPECT DE L'ITINERAIRE OFFICIEL ET PROGRAMME SPORTIF .....            | 8  |
| 6. Officiels .....   | 8  |
| 7. VOITURES ADMISES AUX CHAMPIONNATS DE LA MRC.....                        | 8  |
| 7.1 Pneumatiques .....   | 9  |
| 8. Documents fourni par l'organisation .....                               | 9  |
| 8.1 ROAD BOOK.....   | 9  |
| 8.2 CARNETS DE BORDS .....   | 9  |
| 9. ASSURANCES .....  | 9  |
| 10. ENGAGEMENTS .....  | 10 |
| 10.1 SOUMISSION DES BULLETINS D'ENGAGEMENT.....                            | 10 |
| 10.2 AMENDEMENTS DES BULLETINS D'ENGAGEMENT.....                           | 10 |
| 10.3 CHANGEMENT DE CONCURRENT ET/OU MEMBRE(S) DE L'ÉQUIPAGE .....          | 10 |
| 10.4 Changement de Classe.....   | 10 |
| 11. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES .....                                    | 10 |
| 11.1 Horaire .....   | 10 |
| 12 Vérifications Techniques .....  | 11 |
| 12.1 VERIFICATION AVANT LE DEPART DE LA PARTIE COMPETITIVE DU RALLYE ..... | 11 |
| 12.2 VERIFICATIONS PENDANT LE RALLYE .....                                 | 11 |
| 12.3 PROCÉDURE DE PESAGE ET CONFORMITÉ AU POIDS MINIMUM.....               | 12 |
| 12.4 CONTROLE FINAL .....  | 12 |
| 12.5 RESPONSABILITE DU CONCURRENT.....                                     | 13 |

|  |    |
|--|----|
| 13. LICENCE .....  | 13 |
| 14. COMPORTEMENT.....  | 13 |
| 15. RECONNAISSANCES.....   | 14 |
| 15.1 LES RECONNAISSANCES SE DEROULERONT COMME SUIV :.....                | 14 |
| 15.2 LES VEHICULES .....   | 14 |
| 15.3 Equipements .....   | 14 |
| 15.4 EQUIPAGES.....  | 14 |
| 15.5 DEROGATIONS .....   | 14 |
| 15.6 COMPORTEMENT.....   | 14 |
| 15.7 PENALITES .....   | 14 |
| 16. DEPART DU RALLYE .....   | 15 |
| 17. CONTROLES.....   | 15 |
| 17.1 PROCEDURE DE POINTAGE .....   | 15 |
| 18 EPREUVE SPECIALES.....  | 16 |
| 18.1 CHRONOMETRAGE.....  | 16 |
| 18.2 TEMPS MINIMUM EN EPREUVE SPECIALE .....                             | 16 |
| 19 DEPART DES EPREUVES SPECIALES .....                                   | 16 |
| 19.1 PROCEDURE SPECIFIQUE : ÉPREUVES EN DOUBLE SENS (ALLER-RETOUR) ..... | 17 |
| 19.2 FAUX DEPART .....   | 17 |
| 20. ARRIVEE D'UNE EPREUVE SPECIALE.....                                  | 17 |
| 21 POINT STOP/TABLE DE CONTROLE .....                                    | 18 |
| 22 SECURITE .....  | 18 |
| 23 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE.....                                       | 18 |
| 24 INCIDENT SUR UNE EPREUVE SPECIALE.....                                | 18 |
| 25 NOUVEAU DEPART APRES UN ABANDON.....                                  | 20 |
| 26 ASSISTANCE.....   | 21 |
| 26.1 DEFINITION DE L'ASSISTANCE INTERDITE :.....                         | 21 |
| 27 IDENTIFICATION DES VOITURES.....                                      | 22 |
| 28 PARC FERME.....   | 22 |
| 29 RESULTAS DES RALLYES.....   | 23 |
| 30 RECLAMATIONS ET APPELS .....  | 23 |

## **1. CONDITIONS GENERALES**

Le Motor Racing Club (**MRC**) organise le Championnat Nationale de Rallye de L'île Maurice

Le Championnat du **MRC** est régi par le présent règlement.

### **1.1 APPLICATION**

#### **1.1.1**

Tous les pilotes, concurrents et officiels participant aux Championnats s'engagent en leur noms propre, et en celui de leurs employés, agents et assistance, à observer toutes les dispositions telles que complétées ou modifiées du Code, des Règlements Techniques applicables, du présent Règlement Sportif et du règlement particulier de chaque rallye.

#### **1.1.2**

Seul le Directeur Technique de la **MRC** peut accorder des dérogations au présent règlement.

#### **1.1.3**

Toute demande de dérogation aux règlements doit être soumise au moyen d'un courriel officiel sur le mail suivant : [graig@motorracingclub.com](mailto:graig@motorracingclub.com) en mentionnant clairement la section concerner par la demande et la signature du ou des demandant. **Toute forme de pétition ou demande sans signature ne sera pas considérer.**

#### **1.1.4**

Le **Motor Racing Club** est charge de l'application du présent règlement et du Règlement Particulier avant et pendant le déroulement du rallye.

#### **1.1.5**

Tout ce qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement est **interdit**.

#### **1.1.6**

Toute violation du présent règlement sera examinée par le **Motor Racing Club**, seule habilité à prendre une décision

### **1.2 LANGUE OFFICIELLE**

Les différents documents, notamment le Règlement Particulier et tous les additifs, doivent être rédigés au minimum en Français.

### **1.3 INTERPRETATION**

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le **Motor Racing Club** pourra arbitrer.

## **2 CHAMPIONNATS ET POINTS**

### **2.1 CLASSEMENT CHAMPIONNAT**

Pour le Championnat, les points sont attribués pour chaque rallye en tenant compte du classement final selon le barème suivant :

|            |           |
|------------|-----------|
| <b>1er</b> | 30 points |
| <b>2e</b>  | 24 points |
| <b>3e</b>  | 21 points |
| <b>4e</b>  | 19 points |
| <b>5e</b>  | 17 points |
| <b>6e</b>  | 15 points |
| <b>7e</b>  | 13 points |
| <b>8e</b>  | 11 points |
| <b>9e</b>  | 9 points  |
| <b>10e</b> | 7 points  |
| <b>11e</b> | 5 points  |
| <b>12e</b> | 4 points  |
| <b>13e</b> | 3 points  |
| <b>14e</b> | 2 points  |
| <b>15e</b> | 1 point   |

## 2.2 CLASSEMENT GROUPE

Pour le Classement de Groupe, les points sont attribués pour chaque rallye en tenant compte du classement final selon le barème suivant :

| Rang Groupe |           | Rang Classe |          |
|-------------|-----------|-------------|----------|
| 1er         | 30 points | 1er         | 5 points |
| 2e          | 24 points | 2e          | 3 points |
| 3e          | 21 points | 3e          | 2 points |
| 4e          | 19 points | 4e          | 1 points |
| 5e          | 17 points |             |          |
| 6e          | 15 points |             |          |
| 7e          | 13 points |             |          |
| 8e          | 11 points |             |          |
| 9e          | 9 points  |             |          |
| 10e         | 7 points  |             |          |

## 2.3 REGROUPEMENT

### Groupe M-GT

Si le Groupe M-GT se retrouve avec moins de 3 participants au **départ (après les vérifications administratives et techniques)** d'une épreuve les Véhicules seront considérés dans le Groupe A en Classe 4 en ce qui **concerne l'attribution des points**.

### Groupe A, N et M

Si une des classes du Groupe A, N ou M se retrouve avec moins de 3 participants au **départ (après les vérifications administratives et techniques)** d'une Epreuve les véhicules de cette classe seront considérés dans la classe immédiatement supérieure à la leur. En aucun cas un participant ne pourra être reclassé deux fois et un participant d'une classe supérieure ne peut pas être considéré dans une classe inférieure

## **Groupe RC**

Si l'une des classes du groupe RC se trouve avec moins de 3 participants au **départ (48 Heures avant le départ de la première spéciale)** les véhicules de cette classe seront regroupés ainsi :

RC2 en Groupe A4

R-GT en Groupe A4

RC3 en Groupe A4

RC4 en Groupe A 3

RC5 en Groupe A 3

RC6 en Groupe N 3

### **2.4 FRAIS DE PARTICIPATION**

Les Frais de Participation pour la saison 2026 sont comme suit :

Frais D'engagement pour la Saison 2026 : Rs 55,000

Frais D'engagement à la Journée : Rs 7,500

Frais pour la licence : Rs 5,000 par membre d'équipage

Les équipages inscrits à la Journée ne seront pas inclus dans le cumul des points au championnats mais seront considérés dans la préparation des résultats individuels de chaque épreuve.

### **3. BONIFICATION**

Des Point Bonus seront distribués dans les deux classements comme :

Tous Pilotes terminant les 5 Epreuves : 10 Points

Tous Pilotes terminant 4 des 5 Epreuves : 8 Points

Tous Pilotes terminant 3 des 5 Epreuves : 6 Points

### **4. PILOTES**

Pour l'établissement du classement final et/ou provisoire d'un Championnat, les pilotes totalisant exactement le même nombre de points seront départagés comme suit :

En fonction du plus grand nombre de premières places, puis de deuxièmes places, puis de troisièmes places, etc. obtenues par eux aux classements finaux de leur Championnat respectif, comptant uniquement les rallyes ayant servi à constituer leur total de points.

## **5. PROGRAMME DES RALLYES**

Le programme d'un rallye se déroulera dans l'ordre suivant :

- Présentation de L'épreuve
- Administration
- Vérification Sécurité
- Reconnaissances
- Vérifications techniques et Administrative
- Rallye
- Cérémonie de podium

Les rallyes peuvent être disputés sur 2,3 ou 4 jours, départs ou arrivées de sections y compris.

La cérémonie de podium aura lieu un maximum de trois heures après l'arrivée de la dernière spéciale.

Le programme des reconnaissances aura lieu sur deux jours.

### **5.1 RESPECT DE L'ITINERAIRE OFFICIEL ET PROGRAMME SPORTIF**

Sauf cas de force majeure, le Directeur de Course doit faire respecter l'itinéraire.

## **6. OFFICIELS**

Tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que 'juges de fait' pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques : itinéraire du rallye : comportements antisportifs, etc.

Ils devront notifier leur constatation au Directeur de Course dans les plus brefs délais. Tous manque de respect ou accrochage avec un officiel en place le jour de l'épreuve sera sanctionné par l'exclusion immédiate de l'épreuve. Un équipage rencontrant des difficultés avec un officiel devrait référer le cas au directeur de course.

## **7. VOITURES ADMISES AUX CHAMPIONNATS DE LA MRC**

Sont autorisés les voitures immatriculées à l'île Maurice à la date des vérifications techniques ou importer sous un permis visiteur pour le besoin de la compétitions.

**Les voitures sont réparties dans les groupes et classes suivants :**

**Groupe A** : Reference au Règlement technique 2026

**Groupe N** : Reference au Règlement technique 2026

**Groupe M** : Reference au Règlement technique 2026

**Groupe Promo** : Reference au Règlement technique 2026

**Groupe M-GT** : Reference au Règlement technique 2026

**Groupe RC** : Reference au Règlement technique 2026

## **7.1 PNEUMATIQUES**

Les 'slicks' sont interdits et doivent obligatoirement être remplacés par des pneumatiques à sculptures moulées. Les pneumatiques moulés sont autorisés dans tous les groupes sauf la catégorie promo.

Les Couvertures Chauffantes sont autorisées dans tous les groupes sauf le groupe Promo.

## **8. DOCUMENTS FOURNI PAR L'ORGANISATION**

### **8.1 ROAD BOOK**

Tous les équipages reçoivent un road book contenant une description détaillée de l'itinéraire obligatoire. L'itinéraire obligatoire du rallye est défini dans le road book. Sur les épreuves spéciales, les organisateurs peuvent en outre ériger des barrières ou tout autre obstacle lorsqu'ils estiment que les concurrents ont dévié du tracé durant les reconnaissances ou le premier passage des spéciales. Toute modification effectuée doit être communiquée à tous les concurrents avant le départ de l'épreuve spéciale concernée.

Tous Non-Respect du Road Book sera pénalisé par 1e Minute de Pénalité

### **8.2 CARNETS DE BORDS**

Chaque équipage est responsable :

- de son carnet de Bord ;
- de la présentation du carnet de contrôle aux différents contrôles et de l'exactitude des pointages ;

Seul le commissaire concerné sera autorisé à inscrire l'heure sur le carnet de contrôle, excepté pour les champs portant l'indication « à compléter par le concurrent ».

En cas d'absence de marquage ou de signature de n'importe quel contrôle de passage, d'absence de pointage à un contrôle horaire, ou de non remise du carnet de contrôle à chaque contrôle l'équipage concerné sera considéré comme ayant abandonné à ce contrôle.

## **9. ASSURANCES**

Les modalités d'assurances seront mentionnées dans le règlements particulier du rallye.

## **10. ENGAGEMENTS**

### **10.1 SOUMISSION DES BULLETINS D'ENGAGEMENT**

Toute personne souhaitant participer à un rallye doit envoyer par voie électronique le bulletin d'engagement dûment rempli, accompagné de la preuve du paiement des droits d'engagement (Compte MCB 000444584080), à l'adresse suivante : [graug@motorracingclub.com](mailto:graug@motorracingclub.com) .

Ces documents doivent être transmis au plus tard à la date et l'heure butoirs mentionnés dans le règlement particulier du rallye.

### **10.2 AMENDEMENTS DES BULLETINS D'ENGAGEMENT**

Jusqu'à la fin des vérifications techniques, le concurrent est libre de remplacer la voiture déclarée sur le bulletin d'engagement par une autre, à condition qu'elle appartienne au même groupe et à la même classe.

Tout changement de voiture pour un groupe ou une classe différente est considéré comme un nouvel engagement et devra être accompagné d'une nouvelle fiche d'engagement et, le cas échéant, d'un ajustement des frais.

### **10.3 CHANGEMENT DE CONCURRENT ET/OU MEMBRE(S) DE L'ÉQUIPAGE**

Concurrent : Tout changement de concurrent est autorisé jusqu'à la clôture des engagements. Seul le concurrent initialement engagé dans l'épreuve est habilité à en faire la demande.

Équipage : Tout changement de co-pilote est autorisé jusqu'à la fin des vérifications administratives, sous réserve que celui-ci soit détenteur d'une licence valide telle que définie à l'article précédent.

### **10.4 CHANGEMENT DE GROUPE ET/ OU CLASSE**

S'il s'avère au moment des vérifications techniques qu'une voiture ne correspond pas dans sa configuration de présentation au groupe et/ou classe dans lesquels elle a été engagée, les Commissaires Sportifs pourront la transférer dans un groupe et/ou classe appropriés recommandés par le Directeur technique.

## **11. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

### **11.1 HORAIRE**

Au moins un Membre de l'équipage participant au rallye doit se présenter aux contrôles administratifs conformément au programme du Règlement Particulier. Les amendes pour retard seront précisées dans le Règlement Particulier.

#### **11.1.1. DOCUMENTS REQUIS**

Lors des contrôles administratifs, les documents originaux et valides suivants seront vérifiés :

1. Une copie du Horse -Power du Véhicule.
2. Une lettre d'autorisation si applicable.
3. Le Certificat De Fitness du Véhicule
4. Le Passeport Technique du véhicule
5. La Licence Sportive des deux membres d'équipages
6. Le Cover Note (si applicable)
7. Le Permis de conduire valide du Pilote et du Co-pilote

## **12 VERIFICATIONS TECHNIQUES**

### **12.1 VERIFICATION AVANT LE DEPART DE LA PARTIE COMPETITIVE DU RALLYE**

Les voitures peuvent être présentées lors des vérifications techniques par un représentant de l'équipe sauf indications contraires dans le Règlement Particulier.

Lors des vérifications techniques, les concurrents doivent présenter tous les vêtements, casques et dispositif **HANS**.

L'équipage a la responsabilité de préserver le sceau de sécurité imposé sur l'arceau.

Pour les véhicules inscrits en Groupe RC la fiche d'homologation certifiée complète de la voiture doit être présentée.

À la suite des vérifications techniques, en cas de non-conformité d'une voiture à la réglementation technique et/ou de sécurité, la voiture doit être mise en conformité et contrôlée à nouveau avant la fin de la vérifications techniques.

Si la voiture n'est toujours pas conforme au règlement le départ sera refusé sans possibilité de recours.

### **12.2 VERIFICATIONS PENDANT LE RALLYE**

Des vérifications d'éléments de sécurité, y compris les vêtements et sur la voiture, peuvent être effectuées à tout moment pendant le rallye à la seule discrétion et sur du commissaire technique en chef, après que le Directeur de course en a été informés.

Le concurrent est responsable de la conformité technique de sa voiture pendant toute la durée du rallye. Toute non-conformité du véhicule pourra entraîner la mise hors course

Le concurrent devra avoir dans le véhicule pendant la compétition le passeport technique

Il appartient au concurrent, au cas où des marques d'identification seraient apposées, de veiller à ce qu'elles restent intactes depuis les vérifications techniques avant le rallye jusqu'à la fin du rallye.

Il appartient également au concurrent de vérifier la bonne remise en place de tout élément de la voiture manipulé au cours des contrôles effectués.

Toute fraude constatée, et notamment des marques d'identification présentées comme originales et intactes qui s'avèrent retouchées, sera sanctionnée par le comité organisateur et une communication suivra pour informer le public.

## **12.3 PROCÉDURE DE PESAGE ET CONFORMITÉ AU POIDS MINIMUM**

Le poids minimum du véhicule est celui autorisé par le règlement technique en vigueur pour l'année 2026, spécifique à chaque groupe et classe. Ce chiffre est une constante physique absolue qui ne peut être sujette à interprétation. Ce poids doit être respecté à tout moment de la compétition.

### **12.3.1 PERIODE DE CONTROLE ET ALEAS**

Les opérations de pesage peuvent être effectuées de manière aléatoire à la discrétion des commissaires techniques. Cette fenêtre de contrôle s'étend du début des Vérifications Administratives et Techniques (VA/VT) jusqu'à la proclamation officielle des résultats. Aucun véhicule ne peut être exempté d'un contrôle de pesée s'il est sollicité durant cette période.

### **12.3.2 ÉTAT DU VEHICULE LORS DE LA PESEE**

La pesée du véhicule s'effectue selon les conditions strictes suivantes :

- Le véhicule est pesé **sans l'équipage** (pilote et copilote absents de l'habitacle)
- Les équipements de sécurité personnels (casques, systèmes HANS, combinaisons) ne sont pas inclus dans la pesée
- Le véhicule doit être présenté avec tous ses équipements de sécurité obligatoires à bord (extincteurs, roue de secours, trousse à outils)
- Tous les réservoirs de liquides (refroidissement, lave-glace, huile) doivent être à leur niveau normal de fonctionnement

### **12.3.3 GESTION DU CARBURANT**

Le poids est mesuré avec la quantité de carburant restante dans le réservoir au moment du contrôle. Aucune déduction de poids liée au carburant ne sera acceptée.

Le fait que le réservoir soit presque vide en fin d'étape ne constitue pas une circonstance atténuante ; il appartient au concurrent d'intégrer cette variable dans sa stratégie de poids.

Si le poids enregistré est jugé trop proche de la limite minimale autorisée, le Directeur Technique se réserve le droit d'exiger des pesées supplémentaires immédiates ou différées pour confirmer la conformité constante du véhicule.

### **12.3.4 SOUVERAINETE ET INCONTESTABILITE DE LA MESURE**

La mesure affichée par la balance officielle du club fait foi et constitue une donnée technique souveraine. Toute contestation non étayée par une preuve technique contradictoire certifiée sera déclarée irrecevable. Tout véhicule trouvé sous le poids minimum autorisé par le règlement technique entraînera une exclusion immédiate de l'épreuve.

## **12.4 CONTROLE FINAL**

Après les formalités d'arrivée, les voitures doivent être placées dans le parc fermé où elles devront rester jusqu'à leur libération par les Commissaires techniques.

Des vérifications techniques complètes après le rallye, comprenant le démontage de la voiture, pourront être entreprises à l'appréciation absolue des Commissaires Sportifs ou à la suite d'une réclamation ou bien encore sur recommandation du Directeur de Course et/ou du responsable technique en chef.

## **12.5 RESPONSABILITE DU CONCURRENT**

Le concurrent est responsable de la conformité technique de sa voiture pendant toute la durée du rallye et devrait être en mesure de fournir tout document officiel connexe.

## **13. LICENCE**

En plus des documents d'engagement, tout pilote et co-pilote doit être détenteur d'une licence officielle émise en son nom propre pour participer au Championnat ou à tout Rallye organisé à Maurice par le Motor Racing Club.

Modalités de demande

Les demandes de licences doivent être adressées par courriel à : [rodney@motorracingclub.com](mailto:rodney@motorracingclub.com) et [graig@motorracingclub.com](mailto:graig@motorracingclub.com)

Toute demande doit impérativement être accompagnée des pièces suivantes :

- Le formulaire de demande de licence dûment complété et signé.
- Une copie de la Carte d'Identité du demandeur.
- Une copie du Permis de Conduire en cours de validité.
- Une preuve d'adresse récente.
- Un certificat médical original attestant que le demandeur est apte à la pratique du sport automobile en compétition (Rallye).
- Une photo d'identité (format passeport).
- Une preuve de paiement effectuée sur le compte suivant : MCB 000444584080.

## **14. COMPORTEMENT**

Les équipages doivent toujours se comporter d'une manière compatible avec l'esprit sportif et conforme au code de conduite attaché à la licence sportive.

Aucun écart de langage ne sera toléré et mènera à l'exclusion de l'épreuve.

Les voitures ne peuvent être déplacées que par les équipages et les officiels. A tout autre moment, quiconque peut pousser une voiture à la main. Toute façon de déplacer une voiture, autre que par les propres moyens de cette dernière et à la main, est interdite, sauf autorisation du Directeur de Course. Exceptionnellement, sur les spéciales, les voitures peuvent être remorquées ou poussées pour être ramenées sur le parcours du rallye ou dégager la route.

Les équipages doivent toujours conduire dans le sens de l'épreuve spéciale (excepté uniquement pour opérer un demi-tour).

La conduite en compétition avec un pare-brise gravement endommagé et obstruant significativement le champ de vision du pilote est interdit. L'équipage concerné pourrait se voir refuser de poursuivre la compétition sur instruction du responsable technique.

Dans tous les cas ci-dessus, la police peut néanmoins arrêter une voiture et l'empêcher de circuler en vertu de la réglementation routière nationale.

## **15. RECONNAISSANCES**

### **15.1 LES RECONNAISSANCES SE DEROULERONT COMME SUIV :**

Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

Les Reconnaissances devront être complétées dans les délais prescrits dans le règlement particulier.

Toutes les reconnaissances doivent se dérouler entre 06hr00 et 18hr00.

Toutes reconnaissance illégale

### **15.2 LES VEHICULES**

- Aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé.
- Le véhicule doit être de série

### **15.3 Equipements**

- Autorisation de 2 phares additionnels au maximum,
- Autorisation d'un appareil de mesure (trip master),
- Autorisation d'un lecteur de carte,
- Interdiction du casque et des écouteurs,
- Autres équipements additionnels interdits.
- La prise d'images vidéo par l'équipage au cours des reconnaissances est autorisée
- Pneus « slicks » interdit

### **15.4 EQUIPAGES**

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

### **15.5 DEROGATIONS**

Si un équipage ne peut être présents lors des reconnaissances il devra en informer le comité organisateur en écrit, et pourra procéder à une reconnaissance en dehors des jours prescrits mais au plus tard le Mercredi précédent l'épreuve de 06hr00 à 18hr00.

### **15.6 COMPORTEMENT**

Il est rappelé que les reconnaissances ne sont pas des essais. Le code de la route du pays traversé par le rallye doit être scrupuleusement observé, et la sécurité et les droits des autres usagers de la route doivent être respectés pendant les créneaux horaires des reconnaissances et de la mise au point.

### **15.7 PENALITES**

1. Reconnaissance interdite : Mise hors course
2. Utilisation d'un véhicule non conforme : Mise hors course
3. Infractions au code de la route : Amende qui donc le montant sera établi par le collège des commissaires

## 16. DEPART DU RALLYE

Un équipage se présentant avec un retard supérieur à **5 minutes** au départ d'une épreuve spéciale ne sera pas autorisé à prendre le départ de cette section.

Le Directeur de Course peut, pour des raisons de sécurité et après que les Commissaires Sportifs en ont été informés, repositionner les pilotes ou modifier l'intervalle de temps entre les voitures.

Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle d'une minute sauf indication du directeur de course.

## 17. CONTROLES

Les postes de contrôle commencent à fonctionner au moins **10 minutes** avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente.

Les équipages doivent se présenter toujours dans l'ordre correct des contrôles et dans le sens du parcours.

**Il est également interdit de revenir dans la zone de contrôle.**

Les équipages sont tenus de suivre les instructions des commissaires préposés à un poste de contrôle.

A ces contrôles, identifiés par les panneaux les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

### 17.1 PROCEDURE DE POINTAGE

La procédure de pointage commence au moment où la voiture franchit le panneau d'entrée dans la zone de contrôle horaire.

Entre le panneau d'entrée de zone et le poste de contrôle, il est interdit à l'équipage d'observer un arrêt quelconque ou d'adopter une allure anormalement lente.

Le chronométrage et le pointage du carnet ne peuvent être effectués que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle et à proximité immédiate de la table de contrôle. **(Le pointage à pied sera autorisée seulement sur certains circuits et sera mentionnée dans le règlement particulier)**

L'heure de pointage correspond au moment exact où l'un des membres de l'équipage présente le carnet de contrôle au commissaire concerné.

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps idéal accordé à l'heure de départ de la spéciale au temps imparti mentionné sur le carnet de bord, ces temps étant exprimés à la minute.

L'heure idéale de pointage est sous la seule responsabilité des équipages, qui peuvent consulter la montre officielle placée sur la table de contrôle. Les commissaires ne peuvent leur donner aucune information sur cette heure idéale de pointage.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- a) pour tout retard : 2 secondes par minute ou fraction de minute.
- b) pour toute avance : 10 secondes par minute ou fraction de minute.

Toute infraction d'un équipage aux règles de la procédure de pointage devra faire l'objet, de la part du chef de poste du contrôle, d'un rapport immédiat au Directeur de Course.

Tout retard supérieur à 15 minutes sur tout horaire imparti, aura pour conséquence que le concurrent concerné sera considéré comme ayant abandonné l'étape.

## **18 EPREUVE SPECIALES**

### **18.1 CHRONOMETRAGE**

Pour les épreuves spéciales, le chronométrage est effectué au dixième de seconde.

Veuillez noter que le chronométrage pourra être rebasculé à la seconde près en cas de force majeure.

Les temps maximums pour parcourir l'épreuve spéciale seront inscrits sur le carnet.

### **18.2 TEMPS MINIMUM EN EPREUVE SPECIALE**

Un Temps Minimum en Epreuve Spéciale sera donné pour chaque Epreuve Spéciale, en minutes et en secondes. Les Temps Minimums en Epreuves Spéciales seront indiqués dans les sections correspondantes du carnet de contrôle et sur l'itinéraire.

## **19 DEPART DES EPREUVES SPECIALES**

Le départ de l'épreuve spéciale est donné arrêté, la voiture étant placée sur la ligne de départ. Le parechoc du véhicule sera aligné à la ligne de départ.

La procédure de départ sera comme suit :

L'heure de départ sera inscrite sur le carnet de bord

Le Départ sera donné sur l'horloge qui commence le décompte à partir de 40 secondes avant le départ et accompagné d'un signal Sonore a 10 secondes et de signale sonores pour les cinq dernières secondes.

En cas de départ retardé imputable à l'équipage, le commissaire concerné inscrit une nouvelle heure sur le carnet de contrôle, la pénalité étant d'une minute par minute ou fraction de minute de retard.

Tout équipage refusant de prendre le départ d'une épreuve spéciale à l'heure qui lui a été attribuée sera mis hors course sans l'option de continuer le lendemain.

Toute voiture ne démarrant pas depuis la ligne de départ dans les 20 secondes suivant le signal de départ sera considérée comme ayant abandonné et immédiatement déplacée vers un endroit sûr.

## 19.1 PROCEDURE SPECIFIQUE : ÉPREUVES EN DOUBLE SENS (ALLER-RETOUR)

Dans le cas d'une épreuve spéciale disputée en deux sens consécutifs (ex: une descente suivie d'une montée sur le même tracé) :

- **Regroupement** : Aucun poste de pointage de départ n'étant physiquement présent au point de retournement, les concurrents devront se conformer aux instructions des commissaires de zone.
- **Rôle de la Voiture Balai** : La Voiture Balai, après avoir clôturé la manche précédente, sera chargée de confirmer l'ouverture de la procédure de départ pour la manche suivante.
- **Annonce des Heures de Départ** : L'équipage de la Voiture Balai communiquera l'heure de départ provisoire aux cinq premiers concurrents de la liste de départ. L'ordre de départ initial sera maintenu, sauf instruction contraire de la Direction de Course.

## 19.2 FAUX DEPART

Un faux départ est un départ effectué avant que le signal ne soit donné et sera détecté par le module laser placé à 50cm de la ligne de départ. Les commissaires présents sur le point de départ seront aussi juge de fait des faux départs en cas où le module laser n'est pas disponible ou fonctionnel.

Les Faux sont pénalisés comme suit :

### Faux Départ entre 5 secondes à 1 seconde du signal :

1<sup>re</sup> infraction : 10 secondes

2<sup>eme</sup> infraction : 1 minute

### Faux Départ entre 10 secondes à 5 secondes du signal :

1<sup>re</sup> infraction : 30 Secondes

2<sup>eme</sup> Infraction : 1 minute

Infractions ultérieures : à l'appréciation Du Directeur de Course.

Ces pénalités n'empêchent pas les Commissaires Sportifs d'infliger des pénalités plus sévères s'ils le jugent nécessaire. Pour le calcul de l'heure, l'heure de départ effective doit être utilisée.

## 20. ARRIVEE D'UNE EPREUVE SPECIALE

L'heure d'arrivée d'une épreuve spéciale est enregistrée à l'arrivée lancée. L'arrêt entre la ligne d'arrivée et le point stop est interdit sous peine de disqualification. Le chronométrage se fait sur la ligne d'arrivée par des chronomètres et un dispositif laser. Les chronométrateurs doivent se tenir au niveau de la ligne d'arrivée marquée par un panneau représentant un drapeau à damier sur fond rouge.

## **21 POINT STOP/TABLE DE CONTROLE**

L'équipage doit alors s'arrêter au Point Stop signalé par un panneau rouge « STOP », pour faire inscrire sur le carnet de contrôle son heure d'arrivée (heure, minute, seconde et dixième). Si les chronométreurs ne peuvent pas communiquer immédiatement l'heure exacte de l'arrivée aux contrôleurs, les temps seront inscrits ultérieurement.

## **22 SECURITE**

Un système de drapeaux Jaunes et rouges déployés par les commissaires mis en place pour signaler aux concurrents de s'arrêter ou de ralentir.

Le Drapeau Jaune indique une obstruction partielle de la route qui demande un ralentissement.

Le Drapeau Rouge indique l'arrêt immédiat de la course pour raison de sécurité.

Le Non-Respect de ses consignes sera sanctionné et pourra même aller jusqu'à des actions légales.

## **23 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE**

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue, obstruée complètement ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par la direction de course un temps forfaitaire. Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ne peut tirer profit de cette mesure. Il est très important que chaque équipage comprennent qu'une sortie de course est un fait de course qui n'est en aucun cas sous le contrôle de l'organisation.

Le Temps forfaitaire sera calculé en faisant la moyenne des temps de la même spéciale pour le concurrent concerné.

Si un concurrent a été stoppé/ obstrué sur toutes les mêmes spéciales, son temps forfaitaire sera calculé sur la base de la moyenne de sa classe sur la spéciale obstruée.

## **24 INCIDENT SUR UNE EPREUVE SPECIALE**

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, ce qui suit s'applique :

– La croix rouge devra si possible être montré immédiatement aux voitures suivantes. (**Responsabilité équipage**)

– Dès que possible, le triangle rouge réfléchissant devra être placé dans un endroit visible du même côté de la route que la voiture, à 50 mètres au moins derrière la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants, même si la voiture est hors de la route.

**Tout équipage à qui la croix rouge est montré devra immédiatement et sans exception s'arrêter pour prêter assistance.** Toutes les voitures qui suivent devront également s'arrêter. La deuxième voiture qui arrive sur le lieu de l'accident continuera pour informer le prochain point radio. Les voitures suivantes dégageront la route pour les véhicules d'urgence. Tous les équipages arrêtés du fait de cette procédure se verront attribuer un temps forfaitaire.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, ou d'une voiture s'arrêtant pour toute autre raison sur ou à côté d'une épreuve spéciale, de façon temporaire ou permanente, ce qui suit s'applique :

- Le signe « OK » vert devra être clairement montré immédiatement aux voitures suivantes. Si l'équipage quitte le véhicule, le signe « OK » devra être affiché de manière à être clairement visible de tous les concurrents suivants.
- Le triangle rouge réfléchissant devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible du même côté de la route que la voiture, à 50 mètres au moins derrière la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants, même si la voiture est hors de la route.

S'il n'est pas possible, pour une quelconque raison, de montrer le signe OK/SOS dans une des situations précédentes, l'équipage doit utiliser un signal gestuel évident et clairement compréhensible en dehors de la voiture :

- un bras et le pouce levé pour indiquer « OK »
- les bras en croix au-dessus de la tête pour indiquer « La croix rouge »



## 25 NOUVEAU DEPART APRES UN ABANDON

### 25.1 CONDITIONS DE REPRISE

Tout véhicule ayant abandonné une étape pour les motifs suivants est autorisé à reprendre le départ lors de l'étape suivante :

- Casse moteur
- Problème électrique
- Panne d'essence

Pénalité : Une pénalité forfaitaire de 15 minutes sera appliquée par épreuve spéciale (ES) non parcourue.

### 25.2 LIMITATIONS ET HORS-COURSE

**Dernière étape** : Tout abandon survenant durant la dernière étape du rallye entraîne une mise hors-course définitive.

**Reprise immédiate** : Un équipage ne peut pas reprendre le départ au cours de la même étape où l'abandon a eu lieu. Toute tentative en ce sens entraînera une mise hors-course pour le reste de l'épreuve.

### 25.3 EXPERTISE TECHNIQUE OBLIGATOIRE APRES ABANDON

Cette section s'applique à tout véhicule ayant abandonné une étape et souhaitant reprendre le départ.

- **Inspection Systématique** : Tout véhicule ayant abandonné à la suite d'une panne liée aux trains roulants (suspension, freinage, direction, etc.) ou après une sortie de route, même si le véhicule est remis sur la chaussée après la spéciale, doit obligatoirement subir une inspection approfondie.
- **Lieu de l'expertise** : L'endroit précis où se déroulera cette inspection technique sera mentionné dans le Règlement Particulier de chaque épreuve.
- **Frais d'Expertise** : Un montant forfaitaire (fixe), dont la valeur est définie dans le Règlement Particulier, sera facturé pour cette inspection.
- **Conditions de Reprise** : Le véhicule ne pourra être autorisé à reprendre le départ de l'étape suivante qu'après avoir reçu l'aval écrit du Directeur Technique.
- **Règlement des frais** : Les frais liés à cette inspection sont à la charge exclusive de l'équipage et doivent être intégralement réglés avant la validation de la reprise de course.

## **26 ASSISTANCE**

A partir de l'entrée en parc Expo, l'assistance d'une voiture concurrente ne peut être effectuée qu'à l'intérieur des parcs d'assistance.

Les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide physique extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture sur les liaisons.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 20 km/h

A l'intérieur du parc d'assistance, il est permis pour les officiels/les commissaires de route et/ou le personnel d'équipe de remorquer, transporter ou pousser une voiture.

### **26.1 DEFINITION DE L'ASSISTANCE INTERDITE :**

- Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye sauf autorisation expresse du Directeur de Course pour des raisons de sécurité ou de force majeure.
- En dehors du parc d'assistance l'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente.
- Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance.
- Le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant, et de ses annexes autorisées par le règlement est strictement interdit.
- Plus d'un véhicule d'assistance

Sanctions : Tout non-respect des règlements d'assistance entrainera une pénalisation du concurrent.

Il est interdit aux pilotes de chauffer leurs pneus, sur l'ensemble de l'itinéraire, par déplacement anormal de leur voiture.

Sanctions pour l'assistance interdite :

1ère infraction : 10 Secondes de pénalité

2ème infraction : 20 Secondes de pénalité

Infractions ultérieures : à l'appréciation Du Directeur de Course.

## **27 IDENTIFICATION DES VOITURES**

### **27.1 NUMEROS DE COURSE ET AUTOCOLLANTS OFFICIELS**

- Fourniture : L'organisateur remettra à chaque équipage un pack comprenant les numéros de course et les autocollants publicitaires officiels.
- Emplacement : Ces éléments doivent être apposés sur le véhicule en stricte conformité avec le schéma d'implantation fourni dans le pack.
- Intégrité : Il est formellement interdit de modifier, découper ou altérer les autocollants fournis (logos, dimensions, couleurs).

### **27.2 PUBLICITE OBLIGATOIRE**

- Acceptation : Toute publicité choisie par l'organisation est obligatoire. Aucun concurrent ne peut la refuser, sous peine de refus de départ.
- Visibilité : Les autocollants doivent rester propres et parfaitement lisibles tout au long de l'épreuve.

### **27.3 IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPAGE**

- Marquage : Les noms et prénoms des membres de l'équipage, accompagnés de leur groupe sanguin respectif, doivent être apposés de manière lisible sur les vitres latérales arrière (côté conducteur et côté copilote).

### **27.4 SANCTIONS**

- Tout véhicule se présentant au départ (ou au parc fermé) avec une signalétique non conforme, manquante ou modifiée, se verra refuser l'autorisation de prendre le départ. Une mise en conformité immédiate sera exigée avant tout nouveau pointage.

## **28 PARC FERME**

Conditions générales : pendant le régime du parc Fermé, il est interdit, sous peine de mise hors course, de procéder à toute réparation sans l'aval des commissaires présent. Toute infraction au régime du parc Fermé entraînera la mise hors course.

Les voitures sont en régime de Parc Fermé :

Dès leur entrée dans un parc de départ, expo, de regroupement ou de fin d'étape et jusqu'à l'heure de fin ceux-ci.

Dès leur entrée dans une zone de contrôle et jusqu'à l'heure départ de celle-ci.

Dès leur arrivée à la fin du rallye et jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations et à la proclamation des résultats.

Seuls les officiels en poste et/ou les membres des équipages pourront pousser une voiture de compétition à l'entrée, à l'intérieur ou à la sortie d'un parc fermé de départ, d'un contrôle horaire, de regroupement ou d'étape. A l'intérieur du parc fermé, la mise en route des moteurs peut être effectuée au moyen d'une batterie extérieure (sous le contrôle d'un commissaire), qui ne pourra ensuite être embarquée dans la voiture.

Par exception au régime du parc fermé, mais sous le contrôle du commissaire compétent, il est permis à l'équipage dans **les parcs de départ** :

- De changer, par le moyen du bord, un pneu crevé ou endommagé.
- De faire procéder au changement du pare-brise, avec possibilité d'aide extérieure.,

Ces interventions devront être totalement terminées avant l'heure du départ du parc : dans le cas contraire, le dépassement de temps entraînera pénalisation dans les mêmes conditions qu'un retard en parc.

Les pirouettes et figures diverses (des voitures) sont interdites dans les parcs fermés, sous peine de mise hors course.

Tout retard dans le parc de départ et d'expo sera pénalisé par une pénalité de deux secondes par minute de retard avec une limite de 30 minutes, tout retard de plus de 30 minutes entraînera l'exclusion de l'équipage

Tout retard en parc de fin d'étape du rallye sera pénalisé par une pénalité de deux secondes par minute de retard avec une limite de 30 minutes, tout retard de plus de 30 minutes entraînera l'abandon de l'équipage qui pourra reprendre le départ du rallye avec 1 heure de pénalité.

Pour les besoins du rallye les parcs de départ, de regroupement et de fin d'étape peuvent être au même endroit et seront départager par des horaires différents (c.à.d. le parc de fin d'étape peu devenir le parc départ a un horaire décider par l'organisation)

## **29 RESULTAS DES RALLYES**

Les résultats sont établis en additionnant les temps mesurés pendant toutes les épreuves spéciales et toutes les pénalités en temps encourues sur les secteurs de liaison ainsi que toute autre pénalité exprimée en temps.

Au cours du rallye, les classements seront publiés comme suit :

1. Classements partiels officieux : classements publiés en fin d'Etape.
2. Classement provisoire : classement publié par l'organisateur à la fin du rallye.
3. Classement Final : Classement approuvé par le directeur de course et qui devient final 30 minutes après sa publication.

## **30 RECLAMATIONS ET APPELS**

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course au plus tard 30 minutes après la cérémonie du podium, accompagnée de la somme de Rs. 10,000. - montant qui ne sera restitué que si la réclamation est jugée justifiée.

Seuls les équipages, pilote et copilotes, peuvent loger une réclamation. Nul ne peut le faire en leur nom.

Un concurrent souhaitant déposer une réclamation concernant plus d'un concurrent doit présenter autant de réclamations qu'il y a de concurrents impliqués dans l'action concernée.

Si la réclamation nécessite le démontage et le remontage de différentes parties d'une voiture, le réclamant devra en outre verser un dépôt de garantie par transfert bancaire :

De Rs. 50,000. - pour une réclamation n'intéressant qu'une partie déterminée du véhicule (moteur, transmission, direction, système de freinage, installation électrique et carrosserie).

De Rs. 100,000. - pour une réclamation intéressant l'ensemble du véhicule.

Les frais occasionnés par les travaux et par le transport de la voiture seront à la charge du réclamant si la réclamation n'est pas justifiée, ou à la charge du concurrent visé par la réclamation si la réclamation est fondée.

Si la réclamation n'est pas fondée, et si les frais occasionnés par la réclamation (vérifications techniques, transport, etc.) dépassent le montant du dépôt de garantie, la différence sera à la charge du réclamant. Cependant, s'ils sont inférieurs, la différence lui sera restituée.

La décision du Comité organisateur sera publiée aussitôt l'enquête terminée avec toutes les références nécessaires.

**La décision du Comité organisateur est irrévocable.**